

DOCUMENTS—*Suite.**Terres :—Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
282. Etat faisant connaître chaque formule de lettres patentes, d'arrangements ou de conventions avec les compagnies, au sujet des concessions pour fins de colonisation, etc. (<i>Imprimé, 403.</i>) (<i>Document No. 117.</i>)	Par ordre 45	377
283. Etat du montant total d'argent reçu par le gouvernement pour les ventes de terres publiques dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest pendant l'année 1882.	Par ordre 55	—
284. Communication au sujet de la simplification du système adopté pour le transfert des terres du Nord-Ouest.	Par ordre 59	—
285. Copie de l'ordre en conseil réservant des terres à être octroyées à la compagnie agricole de la vallée de la Qu'Appelle, correspondance concernant le transfert des colons établis sur les dites terres, etc.	Adresse 64	—
286. Correspondance concernant les réclamations des habitants de Prince-Albert, dans les territoires du Nord-Ouest, au sujet des terres qu'ils occupent.	Par ordre 89	—
287. Règlements pour la disposition des terrains houilliers approuvés par Son Excellence, le 2 mars 1883, substitués à ceux du 17 décembre 1881. (<i>Imprime, 145.</i>) (<i>Document No. 36a.</i>)	—	94
288. Copies de tous les ordres en conseil et de la correspondance avec des agents, défendant la concession, à titre de <i>homesteads</i> ou de préemption, de toutes les terres situées au sud de la ligne-mère du chemin de fer du Pacifique canadien.	Adresse 190	—
289. Correspondance au sujet de la réclamation de Roderick McLennan concernant la section 31, township 21, rang 27 ouest, territoires du Nord-Ouest.	Par ordre 247	—
290. Correspondance au sujet de l'octroi d'un terrain dans la cité de Winnipeg pour fins d'exposition.	Adresse 309	—
291. Correspondance au sujet de l'octroi ou de la location, à la cité de Winnipeg d'un terrain situé au fort Osborne, pour servir de parc public.	Par ordre 309	—
292. <i>Territoire en contestation :—</i> Correspondance, etc, concernant la permission de couper du bois et d'exploiter les mines sur les terres du territoire en contestation. (<i>Imprimé, 403.</i>) (<i>Document No. 118.</i>)	Adresse 122	377